Compte rendu du conseil du jeudi 10 mars à 20 H 00

Présents: Gaël MONNERET, Martine RAISON,- Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON,

Christophe MARION, Thomas ROUSSE, Roseline PACCARD.

Absent excusé: Pascal SIMONET

Secrétaire: Jean Claude COMPAGNON.

- Le compte-rendu du conseil du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité avec un rectificatif concernant une erreur relevée par Corinne Odobel dans le prénom de Roseline Paccard.

- Délibérations :

Délibération N° 10 : Après présentation, le compte administratif 2021 est approuvé et se présente comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|----------------------------|----------------|----------------|-------------|
| RECETTES 2022 | 179 267. 33 | 301 617. 19 | 480 884. 52 |
| DEPENSES 2021 | 234 816. 62 | 232 583. 57 | 467 400. 19 |
| RESULTATS EXERCICE 2021 | - 55 549. 39 | 69 033. 62 | 13 484.23 |
| RESULTAT 2020 | - 70 922. 04 | 233 155. 12 | 162 233.08 |
| SOLDE D'EXECUTION | - 126 471. 43 | 302 188. 74 | 175 717. 31 |

Le maire ne prend pas part au vote.

Délibération N° 11 : Le compte de gestion 2021 en tous points équivalent au compte administratif est approuvé.

Délibération N° 12 : L'affectation des résultats 2021 est approuvée et se présente comme suit.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de : 175 717. 31

Affectation 1068 en investissement : 126 471.43 Affectation 002 report en fonctionnement : 49 245.88

Délibération N° 13 : Après présentation, et discussion, le budget 2022 est voté et s'équilibre comme suit.

Fonctionnement:

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 218 549 €.

Résultat de fonctionnement reporté : 175 717,31€.

- Dépenses : 394 266,31 €

Le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses à 394 266,34€

- Investissement :

- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 279 801 €

Résultat de fonctionnement reporté : 126 471,43 €

Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 186 300 €

Résultat d'investissement reporté : 126 471,43 €

Le budget -est équilibré en recettes et en dépenses à 406 272,43 €

Délibération N° 14 : Le conseil vote la fongibilité des crédits. De cette façon, il ne sera plus nécessaire de procéder aux décisions modificatives lorsque l'on doit transférer des crédits d'un chapitre à un autre, dans la limite de 7% des sommes inscrites au budget.

Délibération N° 15 : Le budget lotissement est approuvé. Il est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 44 788,08 €, et en recettes et dépenses d'investissement à 44 288,08 €.

Délibération N° 16 : Le Conseil vote une remise gracieuse de 570 € à l'association « Artisse » qui n'a pu exercer son activité dans la salle communale du Meix Dagay durant les mois où il était interdit de se réunir du fait de la Covid.

Délibération N° 17 : Le Conseil vote les subventions aux associations pour la somme globale de 600 €.

- Questions d'actualité :

- Devenus dangereux, notamment en ce qui concerne les frênes morts, les arbres situés sur la parcelle communale entre la RD 471 et la route de la Terrasse ont été coupés et broyés. Les quelques restants seront enlevés par les affouagistes.
- -: Le nettoyage des abords de la Maison Mouillard se poursuit avec la coupe des arbres et des buissons qui encombrent les parcelles du futur lotissement. Benoit et Quentin ont arasé le mur construit en limite de propriété avec Monsieur Chalumeaux.
- La fontaine de Mercenet a été nettoyée par Benoit qui a dégagé les tuyaux de l'ancien filtre. Le projet est de rendre à la vue l'ancien lavoir et la source, en évitant toutefois que ce lieu tranquille ne devienne un dépotoir.
- Les travaux de gros œuvre du lotissement ont commencé. Ce sont les employés de l'entreprise Delarche qui sont en charge de la partie voirie et réseaux humides (Eau et assainissement). Ces travaux devraient durer deux mois. Alors seulement les parcelles pourront être mises en vente.

Questions diverses :

- Concernant les futures habitations, le Conseil s'oriente vers un cahier des charges qui précisera les conditions de construction des maisons, en appoint des règles générales du PLU

- Le recensement de la population du village a été réalisé au cours du mois de février, dans des conditions que la mairie n'avait pas prévues et dont elle prie tous les habitants de bien vouloir l'en excuser : manque de relation directe avec la population, courriers impolis ou menaçants, manque de tact ... Malgré tout, l'opération a été menée à bien et toutes les habitations recensées avec le concours de notre secrétaire Sophie et de Benoit qui ont fait le travail de récolte des renseignements. Qu'ils soient ici remerciés.
- Le résultat est très décevant pour notre commune qui perd_50 habitants_pour une population actuelle de 448. Plusieurs raisons à cela : quelques résidences secondaires, des maisons non occupées et enfin beaucoup de logements occupés par deux personnes. C'est d'ailleurs la moyenne d'occupation des logements de la commune.
- Une rencontre a eu lieu avec les élus du secteur à propos des projets de construction d'un nouvel hôpital en grande partie sur le territoire de la commune. Une réunion a été prévue, à l'instigation de Mesdames Brulebois, Députée et Vermeillet, Sénatrice, et de Monsieur Chalumeaux Conseiller Départemental. Elle réunira les principaux acteurs de ce projet : Direction des hôpitaux, préfecture, ville de Lons Le Saunier, ECLA, commune de Pannessières.
- Afin de seconder Benoit dans son travail estival, comme tous les ans la commune recherche un employé à temps partiel. Un contrat avec AIR sera peut-être reconduit, dans les mêmes conditions de partage du temps du stagiaire avec Lavigny. Devant la difficulté de recruter, d'autres pistes sont à l'étude, en tenant compte des possibilités financières de Pannessières.

Le contrat qui liait la commune à AIR a été rompu. Le stagiaire présent cet automne et en début d'hiver a quitté ses fonctions.

La consommation d'électricité par la commune, et notamment par l'éclairage public, coûte cher et les prix sont en augmentation. Jean-François Rehfuss mène une étude qui vise à améliorer l'efficience du matériel installé, notamment les différents coffrets de commande des lampes extérieures.

La séance est levée à 11 h 30.

Le maire : Maurice MONNET